

Délibération n°2018-036

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 26 juin 2018, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education, Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation du coût moyen HETD à l'Université des Antilles

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30 Pour : 15

Membres présents et représentés : 22 Contre : 1

Membres n'ayant pas pris part au vote : 2 Abstention : 4

Les montants des coûts directs HETD et des coûts spécifiques (conformément à la pièce jointe), sont approuvés à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Pointe à Pitre, le 27 juin 2018

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY

Pour vote au Conseil d'Administration du 26 Juin 2018



Coûts HETD de l'Université des Antilles

La nécessité d'encadrer le coût des HETD afin d'inclure officiellement les montants dans les diverses conventions signées par l'Université (Formation continue, ESPE, IUT ...) est réelle. Cependant cette démarche se doit d'être la plus précise et la plus transparente possible, dans l'intérêt de l'Université. C'est pourquoi, seront pris en compte pour ces calculs les charges directes (Masse salariale des enseignants) et les coûts indirects (personnels BIATSS, frais d'environnement...).

Données et période d'observation

Afin d'obtenir les coûts les plus réalistes possibles, la période d'observation choisie est la période la plus récente à notre disposition, à savoir, l'ensemble de l'année 2017 (pour éviter les écarts d'un mois sur l'autre en fonction des congés et dates de fermetures).

Les données permettant les différents calculs ci-après sont : le montant chargé de la masse salariale annuelle pour chaque catégorie de personnel (issu du fichier paye de 2017), le montant total des heures complémentaires par catégorie sur l'ensemble de l'année, le nombre d'heures total réalisées et payées par catégorie et un ratio forfaitaire fixé à 7% pour tous les frais indirects (personnels BIATSS, logiciels de gestion, location de salle, électricité, matériels...). Toutes les données financières sont en euros et arrondies à la dizaine ou la centaine d'euros près en fonction des masses.

Les différentes catégories analysées sont : Les Professeurs, les MCF, les agrégés, les certifiés et enfin les contractuels (globalisés pour cette dernière catégorie).

II) Calcul des coûts

A - Les Professeurs

A l'Université des Antilles lors de l'année calendaire 2017, nous avions 64 personnes dans cette catégorie, le montant annuel global chargé de leur rémunération s'est élevé (HCOMP incluses) à 6 006 550 euros. Le montant total des heures effectives étant de 13 011 heures.

Le <u>coût moyen d'1 HETD</u> est de 6 006 550 / 13 011 x 1,07 = <u>494 euros</u> (arrondi à l'euro près)

B - Les MCF

A l'Université des Antilles lors de l'année calendaire 2017, nous avions 220 personnes dans cette catégorie, le montant annuel global chargé de leur rémunération s'est élevé (HCOMP incluses) à 16 233 730 euros. Le montant total des heures effectives étant de 59 061 heures.

Le <u>coût moyen d'1 HETD</u> est de 16 233 730 / 59 061 x 1,07 = <u>294 euros</u> (arrondi à l'euro près)



C – Les Professeurs agrégés

A l'Université des Antilles lors de l'année calendaire 2017, nous avions 39 personnes dans cette catégorie, le montant annuel global chargé de leur rémunération s'est élevé (HCOMP incluses) à 2 921 400 euros. Le montant total des heures effectives étant de 11 744 heures.

Le <u>coût moyen d'1 HETD</u> est de 2 921 400 / 11 744 × 1,07 = <u>266 euros</u> (arrondi à l'euro près)

D - Les Professeurs certifiés

A l'Université des Antilles lors de l'année calendaire 2017, nous avions 36 personnes dans cette catégorie, le montant annuel global chargé de leur rémunération s'est élevé (HCOMP incluses) à 2 394 700 euros. Le montant total des heures effectives étant de 11 744 heures.

Le <u>coût moyen d'1 HETD</u> est de 2 394 700 / 10 966 x 1,07 = <u>234 euros</u> (arrondi à l'euro près)

E – Les contractuels (globalisés)

Pour cette catégorie, tous les types de professeurs (ATER, PU, invités, vacataires...) sont mélangés, le critère d'appartenance à cette catégorie est le fait qu'ils ne soient pas titulaires. Soit un total de 739 enseignants pour un montant chargé annuel de 5 974 980 euros et 46 867 heures effectives

Le <u>coût moyen d'1 HETD</u> est de 5 974 980 / 46 867 x 1,07 = <u>136 euros</u> (arrondi à l'euro près)

F – Coût moyen global d'une HETD pour l'établissement : 253 euros

III) Proposition de tarifs (vote)

Coûts directs HETD et coûts spécifiques :

- Coût HETD Professeurs: 494 euros
- Coût HETD MCF : 294 euros
- Coût HETD Professeurs Agrégés : 266 euros
- Coût HETD Professeurs certifiés : 234 euros
- Coût HETD Contractuels : 136 euros
- Coûts spécifiques : coûts réels

Coûts indirects globalisés :

Taux forfaitaire fixé à 7%

Coût Moyen de l'HETD pour l'Université des Antilles : 253 euros.

